

Rapport MATHIOT sur la réforme du baccalauréat et du lycée : le SNPTES s'inquiète des arbitrages à venir

Élise MARAIS, chargée de mission éducation nationale

Mercredi dernier, Pierre Mathiot a remis au ministre de l'éducation nationale son rapport sur la réforme du baccalauréat et sur le « lycée des possibles ». Plusieurs des propositions développées dans ce rapport avaient déjà été dévoilées dans notre précédent communiqué¹, mais aussi lors de notre conseil national.

Le SNPTES défend une réforme ambitieuse du lycée et du baccalauréat dans l'intérêt des élèves en particulier pour renforcer leurs compétences et leur permettre de poursuivre dans de bonnes conditions leurs études supérieures.

Le SNPTES n'est donc pas opposé à la réduction du nombre d'épreuves écrites finales ou à la mise en place d'un grand oral si les moyens sont à la hauteur des enjeux. Ainsi, si les moyens dédiés à la préparation des élèves à l'exercice du grand oral ne sont pas suffisants, cette épreuve ne pourra ni bénéficier à tous ni de témoigner de réelles compétences des élèves. Concernant l'évaluation en contrôle continu, les différentes options proposées par le rapport essaient de rassurer en proposant la mise en place de banques de sujets par académie ou par bassin. Mais le SNPTES reste très vigilant et attend un arbitrage clair du ministère pour ne pas mettre les établissements en concurrence par l'intermédiaire d'une évaluation locale. Enfin, le SNPTES n'est pas opposé à la disparition de filières dans la mesure où elles reflètent les importantes inégalités qui pèsent sur le lycée. Mais, ce n'est pas simplement en supprimant ces filières ou en les remplaçant par des « majeures » que les inégalités scolaires disparaîtront. Le choix de la majeure puis des mineures et mineures optionnelles va se révéler très difficile pour des élèves de 15-16 ans. La création d'un lycée modulaire ou à la carte ne pourra bénéficier à tous les élèves que si les moyens financiers et humains sont à la hauteur des enjeux. Or, aucune proposition de moyens supplémentaires n'est abordée dans le rapport. Tout doit se mettre en place dans le meilleur des cas à moyens constants.

Le SNPTES l'a déjà dit, le calendrier de cette réforme est extrêmement contraint : une concertation menée en quelques semaines avec un arbitrage ministériel qui devrait être rendu en conseil des ministres le 14 février, pour permettre une nouvelle seconde dès la rentrée prochaine. Le SNPTES s'interroge sur la rapidité du calendrier qui témoigne d'une précipitation risquée pour les élèves.

Cette réforme va entraîner une refonte des programmes et une complexification (puisque certaines disciplines seront enseignées à différents niveaux). Pour le SNPTES, cette étape est la plus importante afin d'atteindre l'objectif de départ qui est la consolidation disciplinaire qui fait défaut à de nombreux élèves aujourd'hui. Pour l'instant, le Conseil supérieur des programmes (CSP) n'a pas entamé un travail qui devra se faire en concertation étroite avec les enseignants.

Le SNPTES regrette vivement la réforme du lycée ne soit envisagée que sous l'angle d'économies budgétaires. Or, comme le SNPTES le clame, l'éducation n'est pas un coût, mais un investissement pour la Nation. Sur ce point, la baisse des horaires disciplinaires est très inquiétante. Comment peut-on prétendre faire mieux avec moins ? Le SNPTES défend le maintien d'un volume horaire compatible avec un niveau élevé de compétences des élèves. Ainsi, la disparition de certaines disciplines de l'enseignement obligatoire en première est inacceptable : la disparition des sciences de la vie et de la Terre en première pour tous les élèves interroge alors que le niveau en sciences des élèves diminue. Le statut des Sciences économiques et sociales (SES) est également remis en cause alors même que de nombreux rapports montrent la nécessité d'un enseignement obligatoire de SES pour comprendre les enjeux du monde contemporain.

Par ailleurs, on le voit tout au long du rapport, le statut des enseignants devra évoluer pour permettre ce « lycée des possibles ». Une organisation semestrielle entraînera une annualisation du temps de travail des enseignants (dont les obligations de service sont définies aujourd'hui par heures semaine). En filigrane du rapport se profile l'interchangeabilité des enseignants mise en avant comme source d'efficacité organisationnelle, mais aussi comme source d'économies (en particulier dans l'unité d'accompagnement). Si le SNPTES se félicite d'une sanctuarisation d'heures pour l'aide à l'orientation des élèves dès la seconde, nous le rappelons, les enseignants sont spécialistes de leur discipline et doivent le rester. Ainsi, concernant le module « Accompagnement », il ne pourra être fait que par les psy-EN ou des enseignants d'autres disciplines formés à l'orientation des élèves. Or, pour l'instant rien n'est précisé sur ce point.

Enfin, le SNPTES s'inquiète à la fois de la difficulté à organiser ce nouveau lycée (risque de créer une « usine à gaz ») autant que des dérives managériales dues à une autonomie croissante des établissements.

Choisy-le-Roi, le 29 janvier 2018

¹ <http://www.snptes.fr/Reforme-du-baccalaureat-le-SNPTES.html>